

COMPTE-RENDU DU 09 JUILLET 2014

Présents : 15 membres présents à l'ouverture. Une personne s'excuse, s'absente pour raison justifiée et revient en fin de séance.

Ouverture de la séance.

Un conseiller doit gérer une obligation et demande à s'exprimer en dehors de l'ordre du jour prescrit. Le maire accorde son intervention.

Monsieur Marc GAYET intervient en préambule pour exposer du déroulement des actions de divers organismes et structures agricoles (SAFER, syndicat, JA et autres) pour la gestion des terrains agricoles libérés par la société IMERYS. Il relate les différents stades de négociations et leurs aboutissements au profit des consolidations et restructuration des exploitations agricoles et au profit des jeunes agriculteurs en voies d'installation avec notamment, des baux de carrière. L'objectif de la profession est atteint, il se dit heureux des consensus et de l'esprit des différents partenaires qui ont contribué à obtenir ces résultats concluant.

L'effectif est ramené à 14 membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Organisation scolaire et périscolaire et adaptation des postes et des horaires.

besoins	ATSEM 1	ATSEM 2	Entretien	animation surveill	Resp. animation	animation garderie	annuel
Total semaine	35 H	35 H	26 H	24 H 30	14 H	10 h	
Total annuel	1 285 h	1 285 h	1 024 h	882 h	504 h	360 h	5 340 h
fraction	28/35ème	28/35ème	22.5/35ème	19/35ème	11/35ème	8/35ème	

- Organisation et Equipement pour activités périscolaires.
Une enveloppe est déjà prévue au budget et sera définie et codifiée en comptabilité en TAP, la garderie reste GARD et le scolaire EPUBL. Les pourcentages seront appliqués aux paies.
La commission qui a travaillé sur le dossier a pu concrétiser sa réflexion et mette en place les mesures nécessaires pour organiser les nouveaux temps périscolaires.
L'étage de l'école sera affecté aux TAP des enfants de plus de 6 ans. Cette organisation permettra de contribuer à l'autonomie des différents intervenants et la commune sera en règle avec le SDIS qui conditionne son avis favorable au respect de cette mesure.
La sieste et les activités du temps périscolaire des moins de 6 ans s'organisent en rez-de-chaussée. La salle d'évolution est rééquipée des rideaux opacifiants qui avaient été stockés. Un chariot roulant sera fait par les services techniques pour ranger les couchettes de la sieste des tous petits.
Pour assurer l'animation, une annonce d'emploi a été diffusée sur le CDG et à Pôle emploi pour le recrutement d'un responsable d'animation.
Malgré les incitations faites par le préfet en cette période de chômage, le recours à un contrat aidé dans le domaine social n'est pas facile à mettre en place sur des temps fractionnés et il faut du personnel qualifié d'encadrement pour assurer la formation. On s'oriente donc vers le recrutement d'un titulaire du BAFa au minimum.

- Fixation du tarif des droits places et des emplacements suite aux investissements faits par la mairie pour des bornes forains. Chaque borne coute 1 369 €TTC à la commune.
Après s'être renseigné auprès d'autres mairies qui ont des pratiques similaires, le conseil municipal fixe le cadre des toutes les occupations des places de marché.
Il rappelle la gratuité du marché du jeudi après-midi pour le maintien de ce service à la population.
Il décide d'établir les tarifs suivants pour la vogue :

 1. Le tarif caravane à : 20 € pour la semaine de la vogue place du Gousson
Pour les trois jours de la vogue :
 2. Un petit stand à : 10 €
 3. Un stand moyen à : 20 €
 4. Un grand stand à : 60 €
 5. Les manèges de grand gabarit : 80 €

Pour la foire : tarif unique de 2 € le mètre linéaire.
Pour les commerçants ambulants réguliers qui utilisent l'électricité sur les bornes de forains : 10 € mensuel et nettoyage exigé.
- Délibération fiscale pour exonérations reconduites ou exonération nouvelle au profit de l'économie.
Actuellement, sont exonérés pour DEUX ans, les jeunes agriculteurs qui font l'acquisition de foncier (pas d'autre fiscalité pour les agriculteurs), les entreprises, mais avec le transfert de la compétence économique, c'est la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais qui agit.
Les ménages ne bénéficient pas d'abattement spécifique lié à la taille de la famille.
Il reste quelques cas d'exonération sur le foncier bâti en cas de construction avec le bénéficie du prêt à taux zéro.
Une nouvelle possibilité permet d'exonérer de la taxe foncière les structures qui contribuent à la production d'énergie issue du biogaz.
Une unité de méthanisation va se créer. Le conseil municipal souligne l'enjeu écologique et énergétique de ce projet et le conseil apporte son soutien en votant à l'unanimité une durée d'exonération de 5 ans pour encourager tous les projets participant aux mêmes objectifs.
- MAPA modifié et relancé pour l'assainissement de la place du cinéma. Acceptation du MAPA paysagisme pour 14 909,00 €HT attribué à MCCREA, le delta du MAPA est à 24 %. Celui de maçonnerie est attribué à LGM pour 2 976.00 €HT, le delta du MAPA est à 44 %, ce qui démontre une offre anormalement haute. Celui des travaux de sécurité du programme amende de police est attribué à EIFFAGE pour 15 108.50 €HT, delta du MAPA 24%.
Pour la caserne l'économiste est retenu pour une enveloppe ferme de 13 450 €HT alors que l'autre cabinet proposait un forfait plus cher et une indexation sur un volume de travaux.
Une rencontre avec les pompiers et leurs supérieurs est prévue pour bien acter leurs besoins avec l'architecte et l'économiste. Il serait souhaitable de lancer le marché fin décembre de cette année si les notifications de subventions sont arrivées.
- Lancement du MAPA maîtrise d'œuvre pour police de l'eau et d'épandage des boues des lagunes des prébendes. Le précédent MAPA doit évoluer avec les prescriptions de protections de l'eau, il faut se procurer une maquette à jour pour le cahier des charges.
- Evolution des arpentages et reconduction des droits par les actes authentiques pour finaliser l'acte MOULIN SEON et les suivants. Tout est acté au niveau du géomètre, il reste à sécuriser la logette qui est en saillie dans le virage, et voir qui peut prendre les travaux et frais en charge. Les délibérations cadres sont prises à l'unanimité pour : accord au premier adjoint à signer puisque le maire agit en lieu et place du notaire et à la fonction «authenticité pour l'état» et un adjoint agit au nom de la commune. Tarifs à reconduire par zone et par nature :

actuellement 0.30 € en agricole, 18 € en zone urbaine et 5 € pour du terrain d'agrément de maison en zone non constructible si le cas se présente.

- Compte-rendu de la délégation du maire en urbanisme, pour les actions du plan « zéro phyto" et divers sujets.

Pour les colotis du lotissement du Gros Caillou, la finalisation de la rétrocession tient en soucis. En effet, par rapport au dossier de lotissement d'origine, le bassin de rétention ne peut être assimilé à un espace naturel. La voirie doit devenir publique pour que des services, ramassage des déchets et déneigement soient possible. La délibération de 2007 est très claire, la commune s'engageait à accepter les voies et réseaux et espace commun. Mais par contre, le bassin de rétention ne peut se détacher du lotissement, la loi sur l'eau l'impose pour le bénéfice des colotis, il ne peut tomber dans le domaine communal en raison des droits des colotis. Maître CACHARD est chargé de finaliser la rétrocession des voies et réseaux, Le lotisseur est mis en demeure de faire face à cette obligation vis-à-vis de la commune mais aussi vis-à-vis des colotis.

En ce moment, le lotissement du Clos des "sources" se garnit mais celui du clos du "relais" à la Bourrie ne bouge pas. Les responsables essayent de négocier l'enfouissement de la ligne mais ce n'est pas simple et il faut savoir à qui en revient le coût avant de s'engager.

Le dossier du cimetière est réactivé avec OXYRIA qui a repris contact. Avant de lancer les procédures, il faut bien savoir vers quoi il faut aller, la restriction des produits phytosanitaires et les charges de travail sont à examiner et en conséquence, les choix doivent en tenir compte.

Urbanisme : Permis de construire délivrés sous la responsabilité du maire actuel Nicolas MURE.

Il est évoqué la situation d'un terrain affecté de réserve et les conséquences pour la commune. Une révision du PLU serait souhaitable mais il ne faut pas agir trop vite. Tous les partenaires socio-économiques doivent pouvoir s'exprimer avant de lancer une procédure.

En 2013, il n'y a eu que 7 permis de construire, cette année on en a déjà 11 en instruction.

- Bilan des déclarations préalables : Elles sont au nombre de 14 ce semestre.
- Bilan des commissions.

En voirie, un travail se fait pour être efficace avec de nouveaux outils mécanique. Le bon de commande part dès à présent. Une subvention a été demandée auprès de l'agence de l'eau et du Conseil général. Les pratiques professionnelles doivent évoluer aussi pour aller à l'efficacité.

Les employés des services techniques vont être équipés de portable pour une meilleure liaison et organisation du travail.

Le SYDER informe dès à présent de l'ouverture des marchés de distribution du gaz et de l'électricité. Les conditions contractuelles des tarifs jaunes et bleu seront remis en question.

En éclairage public, l'action de remplacement des sources lumineuses se poursuit.

Le CAUE informe de ses actions et sensibilise les élus.

Le Groupement des 4 cantons poursuit son action de jury du fleurissement.

Le comice de 2017 se fera sur le canton de à St Laurent de Chamousset.

Le devenir du cabinet médical est aussi évoqué et il serait souhaitable qu'un médecin s'installe à Haute-Rivoire pour les besoins de la population.

Au niveau du SIMOLY, une décision de principe a été prise pour que l'instruction de l'urbanisme se fasse au niveau de l'échelle géographique du SIMOLY. Nombreuses sont les communes qui ne se sont pas préparées à cette lourde fonction.

Le syndicat des eaux rappelle les obligations d'entretien des poteaux d'incendie, la peinture est en stock en mairie. Cette tâche peut se faire en arrière-saison.

Il faudra aussi prendre des mesures pour la mise en place de la signalétique auprès des particuliers et pour l'implantation des mats directionnels.

L'inauguration de la garderie a eu lieu le dernier jour de l'année scolaire. Les lieux et les espaces sont très appréciés.

La commission économique souligne le travail fait auprès des artisans qui se sont impliqués dans le projet d'occupation du tènement TISSOT. Le désamiantage des toitures est un frein, il faudra lever la difficulté pour ne pas perdre les candidats potentiels.

Haute-Rivoire a été retenu par l'OTSI, Office de Tourisme Intercommunal. La commune va pouvoir accueillir les trois cantons pour une manifestation d'envergure de promotion du tourisme, la salle leur sera affectée. Il faut faire la promotion de cet événement.

L'attention est attirée sur la remise en service de la ligne T42 qui rejoint la gare routière de "Gorges de Loup". Il faut le faire savoir et l'utiliser sinon elle ne sera pas maintenue.

Biodiversité : un état des lieux a été fait par la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais.

Les containers situés à la Charmatièrre ont changé de place pour être moins visibles des automobilistes et éviter les dépôts sauvages.

Les jeux aux parcs aux biches se détériorent, un bureau de contrôle passe faire les vérifications nécessaires chaque année.

Le chemin qui longe l'école privée est à entretenir plus régulièrement.

Hand Ball club : 6 enfants de Haute-Rivoire sont inscrits. 31 communes sont représentées.

La séance est levée à 00 H.

La secrétaire de séance :
Nathalie JACQUEMOT

Le Maire :
Nicolas MURE